



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSEILLERS EN FONCTION	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	CONSEILLERS ABSENTS
29	17	07	12

Séance du 25 septembre 2022 sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire.  
Convocation du 19 septembre 2023.

**PRESENTS** : Mmes TUSCHL - ADAMY - HARRATH - RUSSELLO - ANANICZ - FRANGIAMORE - PIESTA.  
MM. KLEINHENTZ - USAI - BERBAZE - SATILMIS - BOUMEKIK -PODBOROCZYNSKI -  
RAHAOUI - BAHFIR - ESTRADA - MILIOTO.

**PROCURATIONS** : Mmes IDIZ - YILDIRIM - KHOUMRI - BECKENDORF - KERMAOUI - MM. KLASEN -  
EGLOFF qui ont donné procuration respectivement à Mmes HARRATH - TUSCHL -  
RUSSELLO - FRANGIAMORE - PIESTA - MM. BOUMEKIK - BAHFIR.

**ABSENTE EXCUSEE** : Mme MANGIONE.

**ABSENTS** : Mmes CHEBLI - MM. OURIAGHLI - LA LEGGIA - ELHADI.

**07 - Demande de subvention exceptionnelle de la Confrérie de la prune et de la quetsche lorraines**

**Rapporteur : Mauro USAI**

**Exposé des motifs :**

A l'occasion de ses 30 ans d'existence, la confrérie de la prune et de la quetsche lorraines organise le week-end du 30/9 et 1/10 son 29<sup>ème</sup> chapitre.

Cette manifestation accueillera une cinquantaine de confréries venues de différentes régions de France ainsi que de la Belgique.

Au programme figurent :

- une messe, une marche en habits, des intronisations de membres de confréries ainsi qu'un repas dansant.

Dans ce cadre l'association sollicite une subvention exceptionnelle.

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après débat, le conseil municipal :**

- décide l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 600 €.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire  
Laurent KLEINHENTZ

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le Tribunal*